



**Saintry**  
SUR SEINE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2023/12

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DÉCISION DU MAIRE DE SOUSCRIRE AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE CAPTURE, RAMASSAGE ET TRANSPORT DES ANIMAUX ERRANTS ET/OU DANGEREUX SUR LA VOIE PUBLIQUE, RAMASSAGE DES CADAVRES D'ANIMAUX ET DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SOCIETE SAS SACPA**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat proposé par la société SAS SACPA ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** De renouveler le contrat de capture, prise en charge, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale avec la société SAS SACPA (sise 12 place Gambetta - 47700 CASTELJALOUX) ;

**ARTICLE 2 :** Dit que le montant annuel est de 4 378,54 € H.T, calculé selon un forfait annuel H.T/habitant de 0,742 € ;

**ARTICLE 3 :** Dit que ce contrat est souscrit pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 et qu'il pourra être reconduit tacitement trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années ;

**ARTICLE 4 :** De communiquer la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

**ARTICLE 5 :** Dit que la dépense est prévue au Budget Primitif de la commune.

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 22 mars 2023

Décision affichée le :

23 MARS 2023

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

Le Maire,

Patrick RAUSCHER



**Mairie** – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE ~ Tél 01 69 89 52 52 ~ Fax 01 69 89 52 53  
site : [www.saintry-sur-seine.fr](http://www.saintry-sur-seine.fr) ~ e-mail : [direction.generale@saintry.fr](mailto:direction.generale@saintry.fr)

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h ~ Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire